

Règlement du Concours Editions Addictives / Librinova
« Grand Prix de la Romance Addictives »

»

ARTICLE 1. ORGANISATION DU CONCOURS

La société EDISOURCE, SAS au capital de 400 000 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 792 876 146 dont le siège social est sis 100, rue Petit, 75019 Paris, et la société Librinova, SAS au capital de 39 429 € dont le siège social est situé au 24, rue de l'échiquier 75010 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 793 571 886 (ci-après dénommées ensemble « Les Sociétés Organisatrices »), organisent un concours d'écriture, sous forme d'appel à Manuscrits, dénommé « Grand Prix de la Romance Addictives » (ci-après, le "Concours")

Le présent règlement s'applique pour la période allant du 15 juin 2017 au 14 septembre 2017.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique majeure, à l'exclusion des personnes ayant collaboré directement ou indirectement à son élaboration ou des personnes ayant un lien juridique avec la société organisatrice (ci-après le « Participant » ou les « Participants »).

Toute violation des articles du présent règlement, entraînera l'exclusion du Participant et la non-attribution de toute dotation, sans préjudice de toute autre action que les Sociétés Organisatrices pourraient décider d'engager.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque, et peuvent limiter cette vérification aux seuls gagnants.

Chaque Participant pourra soumettre un seul et unique Manuscrit répondant au thème et aux contraintes de format imposées.

Le Participant devra accepter sans réserve le présent règlement en cochant, lors de son inscription au concours, la case portant la mention « En cochant cette case, je confirme avoir pris connaissance du règlement complet du concours et l'accepter sans réserve. ». En participant, le Participant accepte sans réserve le présent règlement

ARTICLE 3. THÈME DU CONCOURS ET CONTRAINTES À RESPECTER

Chaque Participant est invité à rédiger un texte répondant aux contraintes ci-dessous (ci-après le « Manuscrit » par Participant ou « les Manuscrits » pour l'ensemble des Participants).

3.1 THÈME

Écrivez une romance sur le thème de votre choix, à la première personne du singulier et au présent (les points de vue multiples sont acceptés). Le texte devra comporter une ou plusieurs scènes érotiques, décrites de façon explicite mais jamais vulgaire.

Les sous-genres acceptés sont : romance contemporaine, romance à suspense, Dark romance, chick lit, comédie romantique.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de refuser tout Manuscrit ne répondant pas à ces critères, ou qui serait contraire aux lois en vigueur ; sera notamment refusé, tout Manuscrit à caractère diffamatoire, raciste, obscène, dénigrant, injurieux, menaçant, à caractère pédopornographique, faisant l'apologie des crimes de guerre ou contre l'humanité, provoquant directement aux actes de terrorisme, violant la vie privée d'autrui ou illicite de quelque autre manière que ce soit.

3.2 FORME

- Le Manuscrit devra impérativement comporter un titre.
- Le nombre de signes espaces non compris devra être compris entre 200.000 et 600.000.
- L'auteur soignera l'orthographe et la syntaxe générale, ces critères entrant en ligne de compte dans l'évaluation du jury.

3.3 ORIGINALITÉ

Les Manuscrits ne devront pas avoir été édités. Les Participants devront respecter les droits d'auteur et ne pourront en aucun cas reproduire des éléments d'écrits, de Manuscrits et/ou commentaires qui ont déjà fait l'objet de publication par des tiers.

Du seul fait de leur participation, les Participants garantissent les Sociétés Organisatrices contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité ou le contenu des œuvres présentées.

Dès le moment où il a envoyé son Manuscrit, le Participant s'engage à ne pas proposer son Manuscrit à des tiers (éditeur, producteur, etc.) et à ne pas en négocier les droits (fût-ce sous forme d'option), pendant toute la durée du concours et ce, jusqu'à la désignation des lauréats. Dès que les lauréats auront été désignés, les Participants non lauréats recouvreront l'intégralité de leurs droits sur le Manuscrit, et pourront en proposer l'exploitation littéraire ou audiovisuelle à toute personne qu'ils souhaitent.

3.4 MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Concours, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide.

Le Participant au Concours doit :

1/ rédiger un Manuscrit original répondant aux critères énoncés à l'article 3 du présent règlement.

2/ déposer et publier son Manuscrit sur le site <http://concours.librinova.com> avant le 14 septembre 2017 à minuit.

3.5 EXCLUSION DE PARTICIPATION

Il n'est admis qu'une seule participation par personne, (même nom, même prénom, même adresse, même ville). À partir de la base de données établie, une vérification pourra être effectuée. En cas de pluralité de participations, les Participants seront exclus.

Toute déclaration mensongère d'un Participant entraînera son exclusion et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que les responsabilités des Sociétés Organisatrices puissent être engagées.

ARTICLE 4. SÉLECTION DES MANUSCRITS LAURÉATS

4.1 PRÉSÉLECTION DES 10 FINALISTES

Après la date limite de dépôt des Manuscrits, ces derniers seront soumis au vote des lecteurs du 15 septembre au 30 septembre. Les lecteurs inscrits sur la plateforme concours.librinova.com pourront :

- Lire les Manuscrits en ligne sur concours.librinova.com
- Voter pour les Manuscrits sur le site concours.librinova.com en cliquant sur le bouton « Voter » sur la page du Manuscrit. Plusieurs votes par lecteur sont autorisés.

Les cinq Manuscrits ayant reçu le plus de votes feront partie des finalistes.

Cinq autres Manuscrits seront présélectionnés par un jury composé de cinq personnes de l'équipe Librinova.

4.2 SÉLECTION DES LAURÉATS

Les 10 Manuscrits présélectionnés seront évalués par le jury composé de :

- Sophie Lemonnier, Noémie Gomolinski, Maud Foutieau, Emilie Pesou et Marianne Durand, des éditions Addictives
- Emma Green, présidente du jury
- Laure Prételat et Charlotte Allibert de Librinova

Ce Jury désignera souverainement les cinq Manuscrits gagnants. Les délibérations du jury sont confidentielles, ses décisions sont souveraines et sans appel.

4.3 DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Les gagnants seront officiellement annoncés le 15 décembre 2017.

Les résultats du Concours seront relayés sur les sites et réseaux sociaux des Sociétés Organisatrices.

Les Participants non lauréats prendront connaissance des résultats sur ces mêmes sites et recouvreront alors l'intégralité de leurs droits sur leur Manuscrit qui pourra être proposé par leurs soins à tout autre éditeur.

ARTICLE 5. DESCRIPTION DES PRIX

Cinq gagnants seront désignés par le Jury.

1^{er} prix (Manuscrit le plus apprécié par le Jury) :

Le gagnant verra son Manuscrit édité aux Éditions Addictives dans l'une de ses collections, en numérique dans un premier temps, puis au format papier. Le contrat d'édition qui lui sera proposé reprendra les conditions généralement proposées aux auteurs Addictives et dont le détail précis sera vu avec le gagnant directement. Il comprend entre autres :

- Service de conseils éditoriaux pour la finalisation de son Manuscrit.
- Réalisation d'une couverture par les Éditions Addictives
- Versement des droits liés à la vente du Manuscrit.

Le gagnant du 1^{er} prix et les Éditions Addictives se rapprocheront afin de conclure un contrat d'édition afin de permettre l'édition du Manuscrit.

2^e et 3^e prix :

Les gagnants verront leur Manuscrit édité aux Éditions Addictives dans l'une de ses collections, en numérique uniquement. Le contrat d'édition qui lui sera proposé reprendra les conditions généralement proposées aux auteurs Addictives et dont le détail précis sera vu avec le gagnant directement. Il comprend entre autres :

- Service de conseils éditoriaux pour la finalisation de son Manuscrit.
- Réalisation d'une couverture par les Éditions Addictives
- Versement des droits liés à la vente du Manuscrit.

Les gagnants des 2^e et 3^e prix et les Éditions Addictives se rapprocheront afin de conclure un contrat d'édition afin de permettre l'édition du Manuscrit.

4^e prix et 5^e prix :

Ils comprendront :

- 1 livre dédié au choix parmi le catalogue Addictives

- Un Pack Publication numérique + un service de suivi des ventes + un service de création de couverture chez Librinova, d'une valeur totale de 270€.

Les formules et prestations offertes par Librinova dans le cadre du présent Concours répondent strictement aux conditions prévues par Librinova et consultables sur le site internet www.librinova.com.

La valeur indiquée des lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Les gagnants des 4^e et 5^e prix disposeront d'un contrat de prestation de services avec la société Librinova qui les accompagnera dans les conditions visées à l'article 4 du présent règlement pour l'auto-publication de leur Manuscrit. La société Librinova s'engage à ne pas utiliser le Manuscrit rédigé et transmis par l'auteur via la plateforme à des fins autres que celles prévues par le Concours, ni à la céder à des tiers, celui-ci restant la propriété pleine et entière de l'auteur, sans restrictions d'aucune sorte.

Les dotations sont nominatives et non cessibles, et elles ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 6. VALIDITÉ DES PARTICIPATIONS

L'Organisateur se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux Participants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

ARTICLE 7. AUTORISATION D'UTILISER LES NOMS ET PRENOMS DES PARTICIPANTS

Les cinq lauréats du concours autorisent d'ores et déjà l'Organisateur et ses partenaires à citer leur nom, prénom ou pseudonyme à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent concours.

ARTICLE 8. MODIFICATIONS DU CONCOURS EN CAS DE DIFFICULTES

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de participation insuffisante, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au Site quelles qu'en soient les causes, ou de problèmes d'acheminement de courrier électronique.

Les Participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent concours.

ARTICLE 9. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles concernant les Participants sont collectées et utilisées par l'Organisateur pour les besoins de la participation au concours.

Des informations commerciales pourront leur être envoyées par courrier électronique s'ils l'ont accepté lors de leur inscription.

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à l'adresse du concours :

« Librinova / Concours Grand Prix Addictives – 24 rue de l'échiquier – 75 010 Paris ».

ARTICLE 10. INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours de nouvelles doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse des sociétés organisatrices. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au concours de nouvelles tel qu'indiqué au présent Règlement. En cas de désaccord persistant sur la validité, l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée, sauf règles de procédures impératives contraires